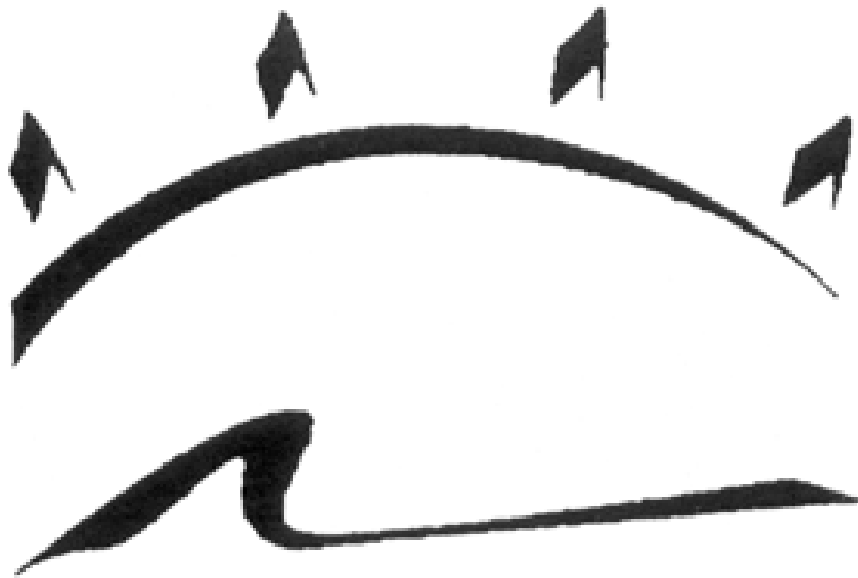


**BY-LAWS**  
**REGLEMENTS**



**ACIC CACI**

Atlantic Council for International Cooperation

Conseil atlantique pour la coopération internationale

Last updated: May 2008  
Dernière mise à jour : Mai 2008

## NAME

The name of the corporation described below and forthwith incorporated is the ATLANTIC COUNCIL FOR INTERNATIONAL COOPERATION, hereafter referred to as ACIC.

## GOALS

The goals of ACIC are:

a) To focus on people centred development in solidarity with those people and among equal partners, both locally and overseas, most oppressed by global socio-economic forces.

b) To promote development for the fulfilment of basic human needs as well as quality of life.

c) To promote development which is in harmony with the environment and which maintains ecological health and diversity.

d) To support full opportunities for community participation and decision-making, local control of resources, community self reliance and equitable distribution of income, ensuring the full inclusion of women's experiences and aspirations as well as those of cultural and ethnic minorities.

## NOM

Le nom de la société décrite ci-dessous et incorporée de fait est le CONSEIL ATLANTIQUE POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE et est désignée par le sigle CACI.

## BUTS

Les buts du CACI sont:

a) de se concentrer sur le développement centré sur les personnes, localement aussi bien qu'outre-mer, dans un esprit de travail entre partenaires égaux et de solidarité avec les personnes les plus opprimées par les forces socio-économiques du monde.

b) de promouvoir le développement qui vise à répondre aux besoins humains fondamentaux et à améliorer la qualité de vie.

c) de promouvoir le développement qui est en harmonie avec l'environnement et qui maintient le bien-être et la diversité écologiques.

d) de donner son soutien à toute occasion qui favorise la participation et la prise de décisions dans les communautés, la gestion locale du contrôle des ressources, l'auto-suffisance des communautés et la répartition équitable des revenus, en s'assurant de l'inclusion des expériences et des aspirations des femmes ainsi que de celles des minorités ethniques et culturelles.

## OBJECTIVES

1. The Atlantic Council for International Cooperation (ACIC) is a coalition of individuals, organizations, and institutions working in the Atlantic region, committed to achieving global sustainability in a peaceful and healthy environment, with social and economic justice, human dignity, and participation for all.

ACIC supports its members in international cooperation and education through collective leadership, networking, information, training and coordination, and represents their interests when dealing with government and others.

## WORKING LANGUAGE OF ACIC

2. French and English are the official languages of ACIC. Each member organization may function in the official language of its choice.

## MEMBERSHIP

3. There are three categories of membership: Regular, Associate, and Individual.

4. An organization is eligible for Regular membership if:

a) it is associated with international development projects in developing countries and/or with international development education programming, primarily in Atlantic Canada.

b) it is a registered or incorporated non-profit society, institution, or non-governmental organization.

## OBJECTIFS

1. Le Conseil atlantique pour la coopération internationale (CACI) est une coalition d'individus, d'organisations et d'institutions qui oeuvrent dans la région Atlantique, et qui sont engagées envers la durabilité à l'échelle mondiale, dans un environnement sain et paisible, avec justice sociale et économique, dignité humaine et participation pour tous et toutes.

Le CACI appuie ses membres en coopération et éducation internationales par l'entremise d'un leadership collectif, du réseautage, de l'information, de la formation et de la coordination ; il représente également leurs intérêts lors des interactions avec le gouvernement et autres.

## LANGUE DE TRAVAIL DU CACI

2. Le français et l'anglais sont les langues officielles du CACI. Chaque organisme-membre peut fonctionner dans la langue de son choix.

## MEMBRES

3. Il y a trois catégories de membres: les membres réguliers, les membres associés et les membres individuels.

4. Un organisme peut devenir membre régulier si:

a) il est associé avec des projets de développement internationaux dans les pays en développement et/ou avec la programmation de l'éducation en matière de développement international, surtout au Canada Atlantique.

b) il est un organisme non-gouvernemental, une institution ou une société enregistré ou incorporé, et sans but

c) it has clearly defined membership/constituency and activities;

d) it accepts, promotes and supports the aims and objectives of ACIC including the by-laws, programs and activities, and has the capacity and commitment to actively engage in the work of the council;

e) it does not have as a focus the intention of converting others to a particular set of religious beliefs (it is non proselytizing);

f) it maintains the annual membership fee to ACIC paid to date and is able to report to ACIC on activities both local and international;

g) it maintains representation in person or through proxy to the Annual General Meeting.

5.- An organization is eligible for Associate membership if:

a) it supports the Mission Statement and by-laws of ACIC, but does not meet all the criteria for full membership.

b) it has clearly defined membership/constituency and activities;

c) it does not have as a focus the intention of converting others to a particular set of religious beliefs (it is non proselytizing);

d) it accepts, promotes and supports the aims and objectives of ACIC including the by-laws, programs and activities, and has the capacity and commitment to actively

lucratif.

c) ses membres ou ses groupes constituants ainsi que ses activités sont clairement définis;

d) il accepte, encourage et soutient les buts et les objectifs du CACI, y compris les règlements, les programmes et les activités, et il a la capacité et l'engagement pour participer activement au travail du conseil;

e) son but n'est pas de vouloir convertir autrui à des croyances religieuses spécifiques (il ne fait pas de prosélytisme);

f) il s'assure que le paiement de sa cotisation annuelle de membre au CACI est à jour et il est en mesure de présenter un rapport au CACI sur ses activités qu'elles soient locales ou internationales;

g) il s'assure d'une représentation en personne ou par procuration à l'assemblée générale annuelle.

5.- Un organisme peut être membre associé si:

a)il appuie l'Énoncé de mission et les règlements du CACI, mais ne satisfait pas tous les critères de membre à part entière.

b) ses membres ou ses groupes constituants ainsi que ses activités sont clairement définis;

c) son but n'est pas de vouloir convertir autrui à des croyances religieuses spécifiques (il ne fait pas de prosélytisme);

d) il accepte, encourage et soutient les buts et les objectifs du CACI, y compris les

engage in the work of the council;

e) it maintains the annual membership fee to ACIC paid to date and is able to report to ACIC on activities both local and international;

f) it maintains representation in person or through proxy to the Annual General Meeting.

6.- Individuals are eligible for membership in ACIC if :

a) she/he accepts, promotes and supports the aims and objectives of ACIC including the by-laws, programs and activities, and has the capacity and commitment to actively engage in the work of the council;

b) she/he maintains the annual individual membership fee paid to date.

c) she/he maintains representation in person or through proxy to the Annual General Meeting.

7.- An organization/individual may make application for membership to ACIC to the Board at any time through the year. A membership committee will consider the application and then make recommendation to the Board. The Board will subsequently make recommendation to the Annual General Meeting and the members will vote on each application with a 2/3 majority required to approve the applicant. The organization/individual assumes member status at the same meeting in which the application is approved and given all rights and privileges immediately.

règlements, les programmes et les activités, et il a la capacité et l'engagement pour participer activement au travail du conseil;

e) il s'assure que le paiement de sa cotisation annuelle de membre au CACI est à jour et il est en mesure de présenter un rapport au CACI sur ses activités qu'elles soient locales ou internationales;

f) il s'assure d'une représentation en personne ou par procuration à l'assemblée générale annuelle.

6.- . Une personne individuelle peut devenir membre du CACI si :

a) elle/il accepte, encourage et soutient les buts et les objectifs du CACI, y compris les règlements, les programmes et les activités, et il a la capacité et l'engagement pour participer activement au travail du conseil;

b) elle/il s'assure d'avoir payé sa cotisation annuelle d'individu.

c) elle/il s'assure d'une représentation en personne ou par procuration à l'assemblée générale annuelle.

7.- Un organisme/individuelle peut faire une demande pour devenir membre du CACI à n'importe quel moment pendant l'année. Un comité spécial considérera la demande et fera ensuite une recommandation au conseil d'administration. Le conseil d'administration fera, par la suite, une recommandation à l'assemblée générale annuelle et les membres voteront sur chaque demande et une majorité de deux tiers (2/3) des voix exprimés est requise pour approuver la demande. L'organisme/individuelle devient membre à la même réunion où la

8.- No member of ACIC will, in her/his individual or organizational capacity, be liable for any debt or liability of ACIC beyond the amount of any subscription, dues or fees payable by the person or organization to the society.

9.- Membership is not transferable and can be renewed without question upon payment of dues within the time stipulated. Any member may resign from membership upon notice in writing to ACIC.

10.- The Board has the right to remove any organization/individual from the membership where the actions of a member bring grave consequences or otherwise jeopardizes the well-being of ACIC. The member in question will be given the opportunity to appear before the Board at the first meeting following the decision.

#### ANNUAL GENERAL MEETINGS

11.- Notice of the Annual General Meeting noting the proxy right will be sent to the members at their most recent address as indicated in the records no less than 21 days previous to the date set for the meeting. Non-receipt of notice does not invalidate procedures for the meeting.

12.- The Annual General Meeting will be held no less than eleven (11) nor more than fourteen (14) months from the date of the previous Annual General Meeting at a time and place decided upon from time to time by

demande a été approuvée et tous les droits et privilèges lui sont conférés immédiatement.

8.- Aucun membre du CACI, en tant qu'individu ou organisme, ne sera tenu responsable d'une dette ou d'une obligation du CACI, au-delà du montant d'un abonnement, d'une cotisation ou de frais payables par la personne ou l'organisme à la société.

9.- Le statut de membre ne peut pas être transféré et il peut être renouvelé sans question, si le paiement de la cotisation est fait dans le délai prescrit. Tout membre peut se retirer en faisant parvenir un avis écrit au CACI.

10. Le conseil d'administration a le droit de révoquer le statut de membre de tout organisme/individuelle alors que les geste posés par ce membre entraînent des conséquences sérieuses ou compromettent d'une façon ou d'une autre le bien-être du CACI. Le membre en question aura l'occasion de se présenter devant le conseil d'administration, à la première réunion après celle où la décision a été prise.

#### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

11.- L'avis de convocation à la réunion de l'assemblée générale annuelle sera envoyé aux membres, à la plus récente adresse indiquée dans les dossiers, au moins 21 jours avant la date fixée pour la réunion. Le fait de ne pas recevoir cet avis n'invalide pas les procédures de la réunion.

12.- L'assemblée générale annuelle se tiendra pas moins de onze (11), ni plus de quatorze (14) mois, de la date de l'assemblée générale annuelle précédente, à un endroit et à une date déterminés par le conseil

the Board.

13.- Quorum for General Meetings is 1/3 of members in good standing not including members represented by proxy. No individual can be a delegate for more than one member organization.

14.- At every Annual General Meeting the following items of business shall be transacted:

- a) Minutes of the last Annual General Meeting.
- b) Questions of Membership.
- c) Consideration of the Annual Report of the Board.
- d) Consideration of the financial statement and auditor's report.
- e) Appointment of Auditors for the next year.
- f) Election of representatives to the Board.
- g) Any other business.

15.- A Special General Meeting may be called by the Board or will be called upon request of 25% of the membership when the request detailing items to be discussed is submitted in writing to the Board. The Special General Meeting will be held within 42 days after the request is received.

16.- Notice of Special Meeting will be sent to members to arrive no less than twenty-one days before the date set. The proposed agenda and business to be discussed will accompany the notice. No other business other than that on the agenda may be transacted at a special meeting.

d'administration.

13.- Le quorum pour l'assemblée générale est d'un tiers des membres, ce qui n'inclut pas les membres représentés par procuration. Aucune personne ne peut être déléguée pour plus d'un organisme-membre.

14.- L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle doit comprendre les points suivants:

- a) Le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle.
- b) Les demandes d'adhésion pour les nouveaux membres.
- c) L'examen du rapport annuel du conseil d'administration.
- d) L'examen des états financiers et du rapport des vérificateurs.
- e) La nomination des vérificateurs pour l'année suivante.
- f) L'élection des membres du conseil d'administration.
- g) Autres.

15.- Une assemblée générale spéciale peut être convoquée par le conseil d'administration ou devra être convoquée à la demande de 25 pour cent des membres lorsqu'une demande détaillant les sujets à discuter est soumise par écrit au conseil d'administration. Cette assemblée générale spéciale doit être convoquée et avoir lieu dans un délai maximum de 42 jours suivant la réception de la demande par le conseil d'administration.

16.- L'avis de convocation pour une réunion spéciale sera envoyé à tous les membres pour qu'il arrive au moins vingt et un jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour proposé avec les points à discuter accompagnera cet avis de convocation. Aucun sujet autre que ceux qui sont à l'ordre

## VOTING

17. Each regular member organization will have 3 votes at meetings.

18.- Each Associate Member organization will have 2 votes at meetings.

19. Each Individual member will have 1 vote at meetings.

20.- Proxy voting will be permitted at General Meetings for both regular and associate members under the following conditions:

a) No delegate can represent by proxy more than one member organization with attendant voting privileges;

b) The designation of a proxy vote must be certified in writing by the organization conceding the proxy and duly authorizing the organization receiving the proxy, and submitted to the Chair prior to the beginning of the meeting. Proxy votes approved in this manner will be considered valid until the General Meeting is adjourned.

c) Proxy votes can only be conceded by or to ACIC member organizations in good standing and with dues paid to date.

d) Proxy votes cannot be used for procedural matters;

e) Proxy votes cannot be used to amend the by-laws;

f) Proxy votes cannot be used to determine questions of membership.

du jour ne sera discuté lors d'une assemblée spéciale.

## VOTE

17.- Chaque organisme qui est membre régulier aura droit à 3 votes à chaque assemblée.

18.- Chaque organisme qui est membre associé aura droit à 2 votes à chaque assemblée.

19. Chaque membre individuel aura droit à 1 vote à chaque assemblée.

20.- Le vote par procuration sera permis aux assemblées générales pour les membres réguliers et associés, aux conditions suivantes:

a) Aucun délégué ne peut représenter par procuration plus d'un organisme-membre avec les droits de vote de cet organisme;

b) La désignation d'un vote par procuration doit être certifiée par écrit par l'organisme accordant la procuration et autorisant en due forme l'organisme qui reçoit la procuration. Cette autorisation doit être soumise à la présidence avant le début de l'assemblée. Les votes par procuration approuvés de cette façon seront considérés valides pour la durée de l'assemblée générale.

c) Les votes par procuration peuvent seulement être donnés ou reçus par des organismes-membres du CACI qui sont en règle et dont la cotisation est payée.

d) Les votes par procuration ne peuvent pas être utilisés pour voter sur des questions de procédures;

e) Les votes par procuration ne

21.- All transactions are decided by consensus if at all possible. Except where otherwise indicated, in the case where a vote is called, a simple majority shall suffice to approve a motion. A vote by secret ballot shall be conducted at any meeting upon request by any member.

#### AUDIT/FINANCES

22.- ACIC will have an annual, audited financial statement conducted by a qualified independent accountant. The audited financial statement will conform to Generally Accepted Accounting Principles and Requirements according to the Canadian Institute of Chartered Accountants.

23.- The audited financial statement for the most recent fiscal year will be presented to the members at the Annual General Meeting.

24.- During the fiscal year any member may request to see the most recent audited financial statement. This request must be in writing and copies shall be provided within a reasonable time.

25.- At the Annual General Meeting the budget for the next fiscal year will be presented to the membership.

#### FEES

peuvent pas être utilisés pour voter un changement aux règlements;

f) Les votes par procuration ne peuvent pas être utilisés pour prendre des décisions relatives aux membres;

21.- Toutes les questions traitées seront réglées par consensus si cela est le moins possible. À moins de dispositions contraires prévues dans les règlements, lorsqu'un vote est appelé, une majorité simple des voix sera suffisante pour adopter une résolution. Un vote secret sera tenu à toute réunion si un seul membre en fait la demande.

#### VÉRIFICATION/FINANCES

22.- Le CACI devra avoir un rapport financier annuel qui est vérifié par un/e comptable indépendant/e et qualifié/e. Les états financiers vérifiés seront conformes aux principes comptables généralement reconnus d'après l'Institut canadien des comptables agréés.

23.- Les états financiers vérifiés pour l'exercice financier le plus récent seront présentés aux membres à l'assemblée générale annuelle.

24.- Au cours de l'exercice financier, tout membre peut demander à voir les états financiers vérifiés les plus récents. Cette demande doit être faite par écrit et les copies demandées seront fournies au membre dans un délai raisonnable.

25.- À l'assemblée générale annuelle, le budget pour le prochain exercice financier sera présenté aux membres.

#### COTISATION

26.- The fee schedule having been established at the founding meeting, any change to the schedule will be decided at the annual general meeting by a simple majority vote.

27.- ACIC will not operate in a deficit situation. It may however, offset cashflow problems using retained earnings.

28.- Fees are due on or before the annual meeting. If not paid by this date, the member loses voting rights beginning at the annual meeting.

#### BOARD OF DIRECTORS

29 - The applicants for incorporation shall become the first directors of the corporation whose term of office on the Board of Directors shall continue until their successors are elected.

30- At the first meeting of members, the Board of Directors then elected shall replace the provisional directors named in the Letters Patent of the corporation.

31- The Board will administer the affairs of ACIC between Annual General Meetings.

32- The Board will be composed in the following manner: one representative from each province (Nova Scotia, New Brunswick, Newfoundland and Labrador, Prince Edward Island) and four members-at-large. If possible, at least one board member will be francophone. At least 50% of the board will be women. No more than one board member can be an individual member.

26.- Les taux de cotisation ayant été établis à la réunion de fondation, tout changement à ces taux sera décidé à la réunion générale annuelle par un vote de majorité simple des voix exprimés.

27.- Le CACI ne va pas opérer en situation déficitaire. Cependant, il peut compenser pour les problèmes de mouvements de trésorerie en utilisant des bénéfices non répartis.

28. La cotisation est due avant ou à la date même de l'assemblée générale annuelle. Si elle n'est pas payée à cette date, le membre perd son droit de vote à partir du moment de l'assemblée annuelle.

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

29. – Les demandeurs pour l'incorporation deviendront les premiers directeurs (membres du CA) de la corporation dont la durée du mandat sur le Conseil d'administration (CA) va continuer jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

30. – Lors de la première rencontre des membres, le Conseil d'administration élu à ce moment-là va remplacer les directeurs intérimaires nommés dans les Lettres patentes de la corporation.

31.- Le Conseil verra à gérer les affaires du CACI entre les réunions générales annuelles.

32.- La composition du conseil sera comme suit : un représentant/e pour chaque province (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador, Ile-du-Prince-Édouard) et quatre conseillers/ères généraux. Si possible, au moins un membre du conseil sera francophone. Au moins 50%

33- Directors are elected at the Annual General Meeting. Terms of office will normally be for two years with a possible second term. No person shall serve more than two consecutive terms. There will be a rotation for representatives so that only one half of the representatives will be elected in any one Annual General Meeting. If the Annual General Meeting does not coincide with the exact term of office the term will be considered to last until the end of the second Annual General Meeting following the election of the representative.

34- Should a Board member elected as a provincial representative change her/his province of residence s/he will be expected to resign and a replacement will be decided upon according to paragraph 37.- following.

35- Individuals can be elected to the Board as a director, officer and/or committee member for a maximum of two consecutive terms independent of her/his constituency.

36- Notwithstanding 32.- above, the office of a director, officer and/or committee member can be declared vacated if: he/she becomes of unsound mind; he/she ceases to be a member of an organization which is a member of ACIC; if he/she gives notice in writing to ACIC that he/she will resign the position of director.

37 – The office of director shall be automatically vacated:

a) If at a special general meeting of members, a resolution is passed by 2/3 of the members present at the meeting that he/she be removed from office;

b) If a director has resigned his/her office by delivering a written resignation to

du conseil devra être composé des femmes. Il ne peut y avoir seulement que un membre individuel à la fois sur le Conseil d'administration.

33.- Les membres du conseil d'administration sont élus à la réunion générale annuelle. Le mandat sera normalement pour une durée de deux ans avec la possibilité de renouveler pour un deuxième mandat. Aucune personne ne pourra avoir plus de deux mandats consécutifs. Il y aura une rotation de représentants/tes de sorte que la moitié seulement des représentants/tes seront élus/es à chaque assemblée générale annuelle. Si l'assemblée générale annuelle ne coïncide pas exactement avec la durée du mandat, on considérera que ce mandat durera jusqu'à la fin de la seconde assemblée générale annuelle suivant l'élection de ce représentant ou de cette représentante.

34.- Advenant qu'un membre du conseil d'administration élu en tant que représentant/e provincial/e change de province de résidence, on s'attendra à qu'il ou elle démissionne du conseil d'administration et on lui trouvera un/e remplaçant/e conformément à l'article 37. - ci-dessous.

35.- Chaque personne peut être élue au conseil d'administration comme membre du conseil d'administration, membre du comité exécutif et/ou membre d'un comité pour un maximum de deux mandats consécutifs, quels que soient les groupes qu'elle représente.

36.- Nonobstant l'article 32.- ci-dessus, le poste d'un membre du conseil d'administration, membre du comité exécutif et/ou membre d'un comité sera déclaré

the secretary of the corporation;

c) If he/she is found by a court to be of unsound mind;

d) If he/she becomes bankrupt or suspends payment or compounds with his/her creditors;

e) on death;

provided that if any vacancy shall occur for any reason in this paragraph contained, the Board of Directors by majority vote, may, by appointment, fill the vacancy with a member of the corporation.

Only voting members are able to participate in this process.

A retiring director shall remain in office until the dissolution or adjournment of the meeting at which his/her retirement is accepted and his successor is elected.

38- Vacancies in the Board, however caused, may be filled at the discretion of the remaining directors until such time as the particular constituency can elect the representative in the next Annual General Meeting.

39- Directors, officers and committee members will receive no remuneration for their services on behalf of the Board. All Board members will receive allowances to cover expenses incurred when representing ACIC, participating in meetings, or such like. Nothing herein contained shall be construed to preclude any Board member from serving the Board in specific capacity and receiving compensation for such work.

a) When a contract under discussion

vacant si: le membre ne jouit plus de toutes ses facultés mentales ; il cesse d'être membre de l'organisme qui est membre du CACI; il avise le CACI par écrit qu'il démissionnera de son poste au conseil d'administration.

37. – Le poste d'un membre du CA sera automatiquement libéré :

a) Si lors d'une assemblée générale spéciale des membres, une résolution est adoptée par 2/3 des membres présents à cette rencontre pour qu'il/elle soit démis.e de ses fonctions ;

b) Si un membre a démissionné de son poste en présentant une démission par écrit au secrétaire de la corporation ;

c) Si un tribunal juge qu'il/elle n'est pas sain.e d'esprit ;

d) Si lui/elle déclare banqueroute ou suspend ses paiements ou la remise des capitaux à ses créanciers ;

e) En cas de décès ;

en autant que si un poste devient vacant pour toute raison contenue dans ce paragraphe, le CA par vote majoritaire pourra, par nomination, combler ce poste avec un membre de la corporation.

Seulement les membres votant sont capables de participer à ce processus.

Un membre du CA qui se retire va demeurer à son poste jusqu'à la dissolution ou à l'ajournement de la rencontre auquel son départ est accepté et qu'un.e remplaçant.e soit élue.

by the Board involves a director he/she will absent him/herself from the meeting for the period required for discussion.

38.- Lorsqu'il y a des vacances au conseil d'administration, peu importe la cause, les membres du conseil d'administration qui restent, peuvent nommer, à leur discrétion, des remplaçants/tes jusqu'à ce que les groupes constituants concernés de chaque province puissent élire un/e représentant/e à la prochaine réunion générale annuelle.

39.- Les membres du conseil d'administration, membres du comité exécutif et membres des autres comités ne recevront aucune rémunération pour les services rendus en tant que membres de ce conseil. Tous les membres du conseil recevront une allocation pour défrayer les dépenses encourues lorsqu'ils représentent le CACI, qu'ils participent à des réunions, ou autre activité semblable. Rien de ce qui est ci-inclus ne peut être interprété comme un empêchement pour un membre du conseil d'administration de rendre des services spécifiques au conseil et de recevoir un honoraire pour ce travail.

a) Lorsque le conseil discute d'un contrat auquel un membre du conseil serait un parti intéressé, il ou elle devra s'absenter de la réunion pour la durée de la discussion.

#### DIRECTORS MEETINGS

40.- The Board will meet at least 3 times a year at a time decided by the Board.

41- Meetings of the Board of Directors may be held at any time and place to be determined by the directors provided that 48 hours written notice of such meeting shall be given, other than by mail, to each director. Notice by mail shall be sent at least 14 days prior to the meeting. There shall be at least one (1) meeting per year of the Board of Directors. No error or omission in giving

#### RENCONTRES DU CA

40. - Le Conseil d'administration (CA) va se rencontrer au moins 3 fois par année dans un temps décidé par le CA..

41. - Les rencontres du CA peuvent avoir lieu en tout temps et en tout lieu qui seront fixés par les directeurs, en autant qu'un avis de 48 heures soit présenté par écrit, autre que par la poste, à chaque directeur. Un avis par la poste sera envoyé au moins 14 jours avant la rencontre. Il devra y avoir au moins une (1) rencontre du Conseil d'administration par

notice of any meeting of the Board of Directors or any adjourned meeting of the Board of Directors of the corporation shall invalidate such meeting or make void any proceedings taken thereat and any director may at any time waive notice of any such meeting and may ratify, approve and confirm any or all proceedings taken or had thereat. Each director is authorized to exercise one (1) vote.

42 - A majority of directors in office, from time to time, but no less than two directors, shall constitute a quorum for meetings of the Board of Directors. Any meeting of the Board of Directors at which a quorum is present shall be competent to exercise all or any of the authorities, powers and discretions by or under the by-laws of the corporation.

43-Special meetings of the Board can be called when approved in writing by at least 2/3 majority of the Board. The only business transacted at a Special Meeting shall be that for which the meeting was called.

#### OFFICERS

44- The Board will elect from among themselves at the first board meeting following the Annual General Meeting, the following officers as an executive committee:

- i) Chair;
- ii) Secretary;
- iii) Treasurer;

45- The Board will be responsible for establishing terms of reference for those elected officers. As well the Board will establish terms of reference for employment. This includes job descriptions, hiring practices and policy and administration of

année. Aucune erreur ou omission en donnant avis de toute rencontre du CA ou de toute rencontre ajournée du CA de la corporation vont abroger une telle rencontre ou annuler tout acte ayant eu lieu, et tout directeur peut en tout temps renoncer à l'avis de convocation à une telle rencontre et peut ratifier, approuver et confirmer tout acte ayant eu lieu à cet égard. Chaque directeur a le droit à un (1) vote.

42. – Une majorité de directeurs en poste, de temps à autres, mais pas moins de deux directeurs, peuvent constituer un quorum pour les rencontres du CA. Toute rencontre du CA auquel un quorum est présent sera capable d'exercer tous les pouvoirs, autorités et discrétions selon les règlements de la corporation.

43.- Des réunions spéciales du conseil d'administration peuvent être convoquées, lorsqu'elles sont approuvées par écrit, par une majorité de deux tiers du conseil. Les seules questions qui seront discutées lors d'une réunion spéciale seront celles pour lesquelles la réunion a été convoquée.

#### DIRIGEANTS

44.- Le conseil d'administration élira parmi ses membres à la première réunion du conseil d'administration après la réunion générale annuelle des personnes pour les postes suivants qui forment le comité exécutif:

- i) la présidence
- ii) le poste de secrétaire
- iii) le poste de trésorier/ère

45.- Le conseil d'administration sera responsable d'établir les termes du mandat pour les postes exécutifs de ces membres élus au comité exécutif. Le conseil

same.

46- The officers will perform duties outlined in the regulations as drafted by the Board as well as other duties commensurate with those positions.

47- The officers of the corporation shall be a chair, secretary and treasurer and any such other officers as the Board of Directors may by by-law determine. Any two offices may be held by the same person. Officers need not be directors, nor members.

48- The chair shall be elected at an annual meeting of members. Officers other than chair shall be appointed by resolution of the Board of Directors at the first meeting of the Board of Directors following an annual meeting of members.

49- The officers of the corporation shall hold office for 2 year(s) from the date of appointment or election or until their successors are elected or appointed in their stead. Officers shall be subject to removal by resolution of the Board of Directors at any time. Officers may be elected for a maximum of two consecutive terms.

#### DUTIES OF OFFICERS

50.- The chair shall preside at all meetings of the corporation and of the Board of Directors. He/she shall have the general and

d'administration établira également les termes du mandat en ce qui concerne les emplois. Cela inclut les descriptions de tâches, les pratiques d'embauche ainsi que les politiques et l'administration relatives à ces domaines.

46.- Les membres du comité exécutif accompliront les tâches décrites dans les règlements telles qu'élaborées par le conseil d'administration ainsi que toute autre tâche qui convient à leur poste.

47.- Les dirigeants de la corporation seront un.e président.e, un.e secrétaire et un.e trésorier/ière, et tout autre dirigeant dont le CA pourrait décider dans ses règlements. N'importe-quels deux postes peuvent être occupés par la même personne. Il n'est pas nécessaire que les dirigeants soient des directeurs, ni des membres.

48. – Le/la président.e sera élu.e lors d'une assemblée annuelle des membres. Les dirigeants autres que le/la président.e seront nommés par une résolution du CA, lors de la première rencontre du CA suite à l'assemblée annuelle des membres.

49. – Les dirigeants de la corporation vont exercer leurs fonctions pendant 2 ans de la date de leur nomination ou de leur élection, ou jusqu'à que leurs successeurs soient élus ou nommés à leur place. Les dirigeants pourront être limogés en tout temps par une résolution du CA. Les dirigeants peuvent être élus pour un maximum de deux mandats.

#### TÂCHES DES DIRIGEANTS

50. – Le/la président.e va diriger toutes les rencontres de la corporation et du Conseil d'administration (CA). Il/elle sera

active management of the affairs of the corporation. He/she shall see that all orders and resolutions of the Board of Directors are carried into effect.

51.- The treasurer, in partnership with the Executive Director, shall have the custody of the funds and securities of the corporation and shall keep full and accurate accounts of all assets, liabilities, receipts and disbursements of the corporation in the books belonging to the corporation and shall deposit all monies, securities and other valuable effects in the name and to the credit of the corporation in such chartered bank of trust company, or, in the case of securities, in such registered dealer in securities as may be designated by the Board of Directors from time to time. He/she shall disburse the funds of the corporation as may be directed by proper authority taking proper vouchers for such disbursements, and shall render to the president and directors at the regular meeting of the Board of Directors, or whenever they may require it, an accounting of all the transactions and a statement of the financial position, of the corporation. He/she shall also perform such other duties as may from time to time be directed by the Board of Directors.

52.- The secretary, in partnership with the Executive Director, may be empowered by the Board of Directors, upon resolution of the Board of Directors, to carry out his/her affairs of the corporation generally under the supervision of the officers thereof and shall attend all meetings and act as clerk thereof and record all votes and minutes of all proceedings in the books to be kept for that purpose. He/she shall give or cause to be given notice of all meetings of the members and of the Board of Directors, and shall perform such other duties as may be

responsable de la gestion générale et active des affaires de la corporation. Il/elle va s'assurer que les ordres et résolutions du CA soient mis en application.

51. – Le/la trésorier/ière, en partenariat avec le/la Directeur/trice, aura la garde des fonds et des valeurs de la corporation et devra tenir des comptes complets et exacts de tous les actifs, passifs, reçus et déboursements de la corporation dans des livres appartenant à la corporation, et devra déposer tous les argents, valeurs et autres effets au nom et au crédit de la corporation dans la banque à charte ou la société de fiducie, ou, dans le cas de valeurs mobilières, auprès d'un courtier en valeurs mobilières inscrit, qu'aura désigné le CA de temps en temps. Il/elle va déboursier les fonds de la corporation tel qu'indiqué par l'autorité appropriée, en demandant des bons d'échange appropriés pour de tels déboursements, et il/elle devra remettre au/à la président.e et aux directeurs, lors des rencontres régulières du CA, ou peu importe quand ils/elles en feront la demande, un rapport de toutes les transactions, ainsi qu'un bilan de la situation financière de la corporation. Il/elle remplit également toute autre responsabilité que pourrait lui assigner de temps à autre le CA.

52. – Le secrétaire, en partenariat avec le/la Directeur/trice, pourrait être autorisé par le CA, suite à une résolution du CA, de conduire les affaires de la corporation généralement sous la surveillance de ses dirigeants et devra participer à toutes les rencontres et agir comme commis/secrétaire et prendre note de tous les votes et du procès-verbal de toutes les rencontres des membres et du CA, et devra remplir toutes autres tâches qui lui seraient confiées par le CA ou le/la président.e, dont il/elle sera sous la surveillance. Il/elle sera le gardien/la

prescribed by the Board of Directors or president, under whose supervision he/she shall be. He/she shall be custodian of the seal of the corporation, which he/she shall deliver only when authorized by a resolution of the Board of Directors to do so and to such person or persons as may be named in the resolution.

53.- The duties of all other officers of the corporation shall be such as the terms of their engagement call for or the Board of Directors requires of them.

#### EXECUTIVE COMMITTEE

54.- The executive committee is composed of the Chair, Secretary, and Treasurer as voting members and the Executive Director as a non-voting member.

55.- The Executive Committee will administer the affairs of the Board between full Board meetings, this includes planning and monitoring programs and financial affairs.

56.- The Executive Committee will meet 3 times per year at a time specified by the Committee.

57.- Meetings of the Executive Committee shall be held at any time and place to be determined by the members of such Committee provided that forty-eight (48) hours written notice of such meeting shall be given, other than by mail, to each member of the Committee. Notice by mail shall be sent at least 14 days prior to the meeting. 2 (no less than 2) members of such Committee shall constitute a quorum. No error or omission in giving notice of any meeting of the Executive Committee or any adjourned

gardienne du sceau de la corporation qu'il devra délivrer seulement lorsqu'autorisé de le faire par une résolution du CA et à une ou des personnes qui seraient nommées dans la résolution.

53. – Les tâches de tous les autres dirigeants de la corporation seront celles indiquées ou confiées par le Conseil d'administration (CA).

#### COMITÉ EXÉCUTIF

54.- Le comité exécutif est composé de la présidence, des postes de secrétaire et de trésorier/ère comme membres avec droit de vote et le/la Directeur/trice qui sera membre sans droit de vote.

55.- Le comité exécutif gèrera les affaires du conseil d'administration entre les réunions du conseil d'administration au complet. Ceci inclut la planification et la supervision des programmes et des affaires financières.

56.- Le Comité exécutif va se rencontrer 3 fois par année dans un temps spécifié par le Comité.

57. – Les rencontres du Comité exécutif auront lieu en tout temps et en tout lieu qui seront fixés par les membre de ce Comité, en autant qu'un avis de quarante-huit (48) heures soit présenté par écrit, autre que par la poste, à chaque membre du Comité. Un avis par la poste sera envoyé au moins 14 jours avant la rencontre. Pas moins de 2 membres de ce Comité vont constituer un quorum. Aucune erreur ou omission en donnant avis de toute rencontre du Comité

meeting of the Executive Committee of the corporation shall invalidate such meeting or make void any proceedings taken thereat and any member of such Committee may at any time waive notice of any such meeting and may ratify, approve and confirm any or all proceedings taken or had thereat.

#### COMMITTEES

58.- The Board of Directors may appoint committees whose members will hold their offices at the will of the Board of Directors. The directors shall determine the duties of such committees and may fix by resolution, any remuneration to be paid.

#### AMENDMENTS TO THE BY-LAWS

59.- The by-laws of the corporation not embodied in the letters patent may be repealed or amended by by-law, or a new by-law relating to the requirements of subsection 155(2) of the *Canada Corporations Act*, may be enacted by a majority of the directors at a meeting of the Board of Directors and sanctioned by an affirmative vote of at least two-thirds (2/3) of the members at a meeting duly called for the purpose of considering the said by-law, provided that the repeal or amendment of such by-laws shall not be enforced or acted upon until the approval of the Minister of Industry has been obtained.

#### DISSOLUTION

60.- In the event of the dissolution of the organization, funds and assets of remaining after the satisfaction of its debts and liabilities, will be given or transferred to such organization or organizations with similar purposes in Atlantic Canada, as may be

exécutif ou de toute rencontre ajournée du Comité exécutif de la corporation vont abroger une telle rencontre ou annuler tout acte ayant eu lieu, et tout membre de Comité peut en tout temps renoncer à l'avis de convocation à une telle rencontre et peut ratifier, approuver et confirmer tout acte ayant eu lieu à cet égard.

#### COMITÉS

58. – Le Conseil d'administration (CA) peut former des comités dont les membres seront en fonction à la volonté du CA. Les directeurs vont déterminer les tâches de tels comités et pourront décider par résolution toute rémunération à être payée.

#### AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS

59. – Les règlements de la corporation qui ne font pas partie des lettres patentes pourront être révoqués ou amendés par règlement, ou bien un nouveau règlement relié aux exigences du paragraphe 155(2) de la Loi sur les corporations canadiennes, pourra être édicté par une majorité des directeurs lors d'une rencontre du CA et sanctionné par un vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des membres lors d'une rencontre dûment convoquée pour considérer le règlement en question, en autant que l'abrogation ou l'amendement de tels règlements ne soist pas mis à exécution jusqu'à ce que l'approbation soit obtenue du ministre de l'Industrie.

#### DISSOLUTION

60.- Dans le cas d'une dissolution de l'organisme, les fonds et les biens qui restent après l'acquittement de toutes les dettes et de toutes les obligations, seront donnés ou transférés à un ou à des organismes, au Canada atlantique, dont les buts sont les

determined by the members of ACIC at the time of the dissolution.

#### CORPORATE SEAL

61.- The Secretary shall maintain custody of the corporate seal.

62.- Any one committee member and the Executive Director employed by the Society has the authority to sign on behalf of the Society.

mêmes que ceux du CACI, tel que cela sera décidé par les membres du CACI au moment de la dissolution.

#### SCEAU DU CACI

61.- Le secrétariat est responsable de la garde du sceau du CACI.

62.- N'importe quel membre d'un comité et le/la Directeur/trice de la Société sont habilités à signer au nom de la Société.